

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 9 DECEMBRE 2014 - n°11/2014**

Présents :

PARIS Jean-Claude 1 ^{er} adjoint	GUERIN Maryline 2 ^{ème} adjoint	MARGUERITTE Dominique 3 ^{ème} adjoint
BOUDRY Marc	JEHAN Gabriel	BOISHY Martine
GAUCHER Antoine	PETITPAS Robert	PARIS Solange
GUERIN Ludovic	HUDSON Patricia	GAOUYAT Claude
DESLOGES Gilbert	LUQUET Philippe	

Absents excusés : néant

Secrétaire de séance : Mme Maryline GUERIN

Points en plus : **acceptés à l'unanimité par le conseil municipal**

- Concours de fresque
- Devis SAS NOURY pour travaux de la salle
- Devis VOIRIE
- Frelons asiatiques
- Courrier de l'académie
- Transfert de compétences (CDC de SHH) : PLUi
- Questions diverses

1°) Devis pour la clôture du lotissement les Camélias

Suite à la commission « travaux » en date du 26 novembre dernier, M. le Maire présente au conseil le devis de l'entreprise NOURY pour la clôture du lotissement les Camélias.

L'entreprise NOURY est la mieux placée avec un devis d'un montant de : 3 450 € TTC (2875 € HT) pour cette clôture.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise NOURY pour un montant de 3 450 € TTC, donne pouvoir à M. le Maire pour la signature de ce dernier.

2°) Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics : compte rendu de la Commission Intercommunale

Lecture et explication de M. le Maire sur l'historique de la mise en place de la commission d'accessibilité et des actions engagées.

Le conseil, après avoir entendu les explications de M. le Maire, approuve ce plan de mise en accessibilité de la voirie et aménagements des espaces publics à l'unanimité.

3°) Amendes de police 2015 et D.E.T.R.

Comme tous les ans, M. le Maire présente au conseil la possibilité d'obtenir des subventions suivant les travaux que la commune engagerait.

Le conseil décide de noter les travaux suivants :

- La route de Landivy
- Le marquage au sol au niveau du cimetière (interdiction de stationner)
- Le parking de la salle polyvalente
- L'accessibilité de l'église
- Les bandes podotactiles des passages piétons suite à la réfection de la chaussée

Nous allons devoir déposer des dossiers pour chaque suggestion avant le 31 janvier 2015 complétés de devis estimatifs.

4°) RASED (réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) et médecine scolaire

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu de la ville de Saint Hilaire du Harcouët concernant le partage des coûts de fonctionnement du RASED entre toutes les collectivités qui ont des enfants scolarisés dans les écoles publiques concernées.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le partage des coûts de fonctionnement du RASED et de la médecine scolaire en fonction du nombre d'enfants scolarisés dans les écoles publiques concernées.

5°) Etude de faisabilité : groupe scolaire

Lors du conseil du mois d'août dernier, les membres avaient donné pouvoir à M. le Maire afin de réaliser une étude de faisabilité concernant l'avenir du groupe scolaire.

Une proposition de mission a eu lieu en octobre 2014 avec le CDHAT.

Afin de comparer les différents projets éventuels, le conseil accepte la proposition du maire pour consulter l'organisme PACT ARIM.

Ce projet sera revu ultérieurement avec les 2 études par l'ensemble du conseil.

6°) Effacement des réseaux SDEM

Nous avons reçu de la part du SDEM une estimation du coût global de travaux concernant l'effacement des réseaux sur la route de Landivy : 108 500 € TTC dont 27 500 € de participation de la commune.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte ces travaux d'effacement de réseaux secs sur la route de Landivy avec un reste à charge de la commune de 27 500 €. Ce montant sera à prévoir au budget 2015.

7°) Taxe aménagement

En 2011, le conseil avait mis en place sur le territoire de la commune la taxe d'aménagement au taux de 1 %. Cette délibération était valable 3 ans (jusqu'au 31/12/2014).

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le renouvellement de cette taxe d'aménagement au taux de 1 % avec toutefois les exonérations suivantes :

- Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L.331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L.331-7 (logements aidés par l'État dont le financement ne relève pas des PLAI - prêts locatifs aidés d'intégration - qui sont exonérés de plein droit - ou de PTZ+);
- Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L.331-12 et qui sont financés à l'aide de prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L.31-10-1 du code de la construction et de l'habitation (logements financés avec PTZ+).

Cette taxe est valable pour une durée de 3 ans, reconductible de plein droit annuellement. Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

8°) Statuts de la Communauté de communes : prise de compétences

La Communauté de communes de Saint Hilaire du Harcouët demande au conseil de délibérer sur le changement de ses statuts :

- Programme volontaire de reconstitution de haies
- Assainissement non collectif (mandatement pour subvention)

M. le Maire fait lecture des explications de la communauté ainsi que des modèles de délibérations fournies.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le changement des statuts de la Communauté de communes sur le programme de reconstitution de haies et sur l'assainissement non collectif (mandatement pour subventions).

9°) Pouvoir de signature : convention de mise à disposition d'un terrain privé

Au lieu-dit « la Ville », le conseil général a installé un abri de bus pour le ramassage scolaire sur un terrain privé appartenant à M. et Mme LECHAPLAIS Thierry.

Une convention entre la commune et M. ou Mme LECHAPLAIS doit être signée. Elle a été établie par le Conseil général de la Manche.

Le conseil, à l'unanimité et après en avoir délibéré, donne pouvoir au Maire pour signer cette convention.

De plus, un rendez-vous a été pris avec Maître LE BESNERAIS pour un autre cas au lieu-dit « le Hurel » chez Mme TEDSTILL pour un problème d'écoulement des eaux (busage).

10°) Nomination d'un délégué : Office de tourisme de Saint Hilaire du Harcouët

La Communauté de communes de Saint Hilaire du Harcouët nous demande de nommer un élu référent en matière de tourisme.

Au dernier mandat, Mme Maryline GUERIN avait été nommée.

Le conseil décide avec son accord de renommer Mme Maryline GUERIN, déléguée élue à l'office de tourisme de Saint Hilaire du Harcouët.

11°) Information : SCOT (schéma de cohérence territoriale) et carte communale

Suivant le SCOT approuvé le 13/06/2013, la commune a 3 ans à compter de cette date pour mettre sa carte communale en conformité. Or, la Communauté de communes va passer en PLUi, cela rendra notre carte communale caduque.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le plan local d'urbanisme intercommunal et le transfert de compétences à la Communauté de communes de Saint Hilaire du Harcouët.

12°) Points en plus :

- Concours de fresque

L'ensemble du conseil a reçu en mail une ébauche du concours de fresques concernant le pignon de l'ancien vestiaire de foot afin d'améliorer le visuel vis-à-vis de la salle polyvalente.

Mme Margueritte explique le contenu de ce concours ainsi que son règlement.

Le conseil approuve ce concours à l'unanimité ainsi que le prix décerné au lauréat à savoir la location gratuite de la salle pendant un week-end.

- Devis SAS NOURY pour travaux de la salle

La commission travaux a accepté le devis de la SAS NOURY (comme avenant au marché initial) concernant la tranchée pour le raccordement entre la citerne de gaz et la cuisine pour un montant de 550,80 € TTC.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise NOURY pour cette tranchée et donne pouvoir au Maire afin de signer ce dernier. Un avenant sera ajouté au marché initial.

- Devis VOIRIE

La SAS HARDY a proposé un nouveau devis pour les travaux de voirie 2014/2015, tout en restant dans le budget initial.

Vu l'état de certaines de nos voies communales, l'entreprise propose de faire les travaux des lieux-dits « le Hurel » et « Rouellé » en 2015. Au lieu-dit de « L'Évennière », la voie ne sera pas refaite sur toute la longueur, le reste sera revu en 2015 également.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte ces changements dans l'organisation des travaux de voirie 2014/2015 tout en respectant le budget initial.

- Frelons asiatiques

Nous avons eu plusieurs plaintes d'habitants de la commune concernant des frelons asiatiques.

Dans l'intérêt général vis-à-vis de la santé publique, le conseil décide à l'unanimité de prendre en charge la totalité des frais engagés pour la destruction des nids de frelons asiatiques.

- Courrier de l'Inspection académique

M. le Maire fait lecture du courrier reçu de l'Inspection académique concernant l'avenir de notre école.

Le conseil accepte la proposition du Maire pour envoyer un courrier au Directeur académique afin d'exposer les problèmes suivants engendrés par la fermeture de l'école : l'avenir de notre personnel et des bâtiments communaux.

QUESTIONS DIVERSES

Un pot est organisé par l'APE de Buais le vendredi 19/12 à partir de 18 heures dans la cantine du groupe scolaire, tout le conseil est cordialement invité.

Ce même après-midi, l'arbre de Noël va avoir lieu à la cantine avec un goûter offert aux enfants ainsi que la distribution de cadeaux.

Pour information, un tableau récapitulatif de toutes les factures d'investissement par délégation du conseil au Maire pour l'année 2014 a été donné aux conseillers.

Mme Margueritte : Est-ce qu'un Père Noël est prévu à l'école ? Pourquoi, les illuminations sont déjà allumées ? car en réunion d'adjoints, il avait été décidé de les allumer 8/10 jours avant et après Noël.

Le Père Noël de l'année dernier était M. Desloges. Pour le moment, le président de l'APE n'a rien demandé. A voir avec ce dernier.

Les illuminations ont été mises en place et branchées le lundi 8 décembre suivant le planning du télescopique de la CUMA, loué par la commune pour la circonstance.

Mme Paris : est-ce que le planning des travaux de la salle est respecté ?

Il y a 15 jours de retard dans les travaux de la salle. Les conseillers disponibles lundi prochain, le 15/12, sont invités à venir à la réunion de chantier afin de voir ce qui est réalisé.

M. Desloges : C'est le 5^{ème} coffret électrique qui brûle au lotissement Sainte Anne, pourquoi ? Est-ce que la commune peut le signaler au SDEM ?

Nous allons faire une déclaration auprès des services du SDEM.

Pour information, les vœux du Maire auront lieu le VENDREDI 16 JANVIER 2015 à 20 heures à la Mairie.

